

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1247

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 38

À l'alinéa 136, substituer aux mots :

« dans la limite d'un »

les mots :

« , ne pouvant excéder un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.